



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Politique hospitalière de suppressions de lits

Question écrite n° 36375

Texte de la question

M. Guillaume Vuilletet attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé au sujet des politiques de suppressions de lits à l'hôpital. À la suite de la première vague épidémique et dans la veine du Ségur de la santé, M. le ministre avait annoncé vouloir mettre fin à une politique de réduction systématique des capacités des établissements hospitaliers pour aller vers une étude, au cas par cas, des situations locales. Toutefois, certains projets semblent inquiéter le personnel soignant. C'est notamment le cas de ceux évoqués pour l'hôpital Grand Paris-Nord ou celui de Marseille, qui ne contiennent pas encore d'évolutions. Dans le cadre du projet francilien qui doit concrétiser la fusion des hôpitaux Beaujon et Bichat, 178 lits seront maintenus, dont 50 % sous forme flexible, sur les 350 suppressions annoncées, alors qu'à Marseille le projet prévoit 150 suppressions de lits sans que des modifications ne soient à l'ordre du jour. Alors que la crise que la France traverse a démontré la résilience de son système de soin hospitalier malgré ces réductions, il souhaiterait savoir dans quelle mesure le ministère entend réfléchir progressivement à une réévaluation des situations et quels pourraient être les calendriers de mise en application.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Vuilletet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36375

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 février 2021](#), page 1330

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)